



COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 octobre 2016

Présents: Hubert DETHURENS, maire
 Jean-Pierre GANTNER, adjoint
 Véronique RUDAZ, adjointe

Thierry ARN, Jean BATARDON, Andreea CAPITANESCU BENETTI, Marc DUPRAZ, Stéphane GROBETY, Olga MERMET, Dominique PASCUAL, Bradley STILLWAGON, Laurent THEVENOZ, Laurent ZIMMERMANN

Excusé : Maxime DETHURENS

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2016
2. Budget de fonctionnement 2017
3. Transformation de la mairie
4. Nomination du Bureau de vote 2017
5. Communications de l'exécutif
6. Divers
7. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 19h et remercie les conseillers(ères) de leur présence. Il avertit que plusieurs personnes ont indiqué leur arrivée en retard.

Dans l'attente, il propose de démarrer la séance par le point 2 de l'ordre du jour.

2. Budget de fonctionnement 2017

Catherine Koumrouyan passe en revue les documents relatifs au budget 2017, à savoir comptes de fonctionnement et d'investissement et tableaux.

Des explications sont données quant au détail des dépenses de l'investissement de CHF 120'000.- relatif aux travaux au centre sportif. Outre le changement de l'éclairage du stade réalisé par les SIG, l'Exécutif a décidé de procéder au changement du grillage entourant le terrain synthétique qui pose problème depuis plusieurs années. L'ensemble de ces travaux s'élèvera à CHF 125'000.- environ. L'excédent de coût de CHF 5'000.- ne fera pas l'objet d'un investissement complémentaire mais sera pris sur le budget de fonctionnement.



Arrivée de MM. Dupraz, Arn et Batardon.

Le maire fournit par ailleurs des informations quant au montant de la rubrique 79.318, honoraires pour l'aménagement du territoire. L'Exécutif a jugé utile de prévoir un budget pour soutenir les démarches juridiques de la commune d'Avusy portant sur le projet de loi cantonale qui entend modifier la zone occupée par l'entreprise Maury, Sablières du Cannelet, de zone agricole en zone industrielle et artisanale pour pérenniser son activité sur l'emplacement actuel. Recours sera très certainement lancé contre cette loi auprès du Tribunal Fédéral arguant notamment de sa non-conformité avec la LAT.

Suite à cette présentation, Thierry Arn souhaite faire part de sa perplexité quant aux options prises dans ce budget par l'Exécutif qui semble avoir fait le choix, depuis plusieurs années, d'utiliser les bonis prévisibles des recettes communales pour augmenter des réserves pour travaux et faire des amortissements complémentaires anticipés. Il questionne ce choix très conservateur et l'excédent de trésorerie, alors que les développements fiscaux cantonaux de la dernière votation populaire (qui péjoreront certains contribuables) auraient pu conduire à faire un geste en diminuant le centime additionnel.

Hubert Dethurens n'est pas d'accord avec cette prise de position invoquant la baisse par trois fois du centime depuis qu'il est maire, l'importance de la diminution de la dette par habitant depuis ces 30 dernières années, la nécessité d'assurer une bonne gestion de notre patrimoine financier en prévoyant des fonds pour parer aux travaux d'entretien qui ne manqueront d'arriver, et la prudence qui s'impose face aux défis conjoncturels cantonaux (baisse de la fiscalité cantonale). En outre, des investissements financiers importants attendent la commune pour faire face aux coûts de la transformation de la mairie et de la mise en séparatif (la remise en état des routes devant être financée en grande partie par la commune). Suite à ces futurs développements, le roulement de trésorerie sera nettement diminué. Il rappelle néanmoins qu'il appartient au conseil de décider de la valeur du centime additionnel.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2016

Le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2016 est approuvé par 7 OUI et 2 abstentions, avec remerciements à son auteur.

3. Transformation de la mairie

Andreea Capitanescu Benetti relate les discussions de la commission ad hoc dont l'objectif était de faire un choix définitif du projet à retenir parmi les trois proposés.

La commission a sélectionné un projet, estimant que celui-ci était le plus approprié en termes de flexibilité, créativité et intégration complète des besoins



identifiés par la mairie (le rapport de la commission est annexé au présent procès-verbal).

Suite au vote du conseil, le maire se propose de contacter les trois architectes qui ont contribué afin de leur faire part de la décision prise. Puis une discussion aura lieu, d'une part avec l'architecte pour finaliser le mandat qui lui sera confié contractuellement et, d'autre part, avec l'entreprise générale envisagée pour réaliser les travaux. Cela sera bien évidemment confirmé ensuite par le vote d'une délibération pour un crédit d'étude.

Un montant de CHF 2'000.- sera alloué aux architectes dont la proposition n'a pas été retenue.

Après étude des trois projets présentés et sur proposition de la commission, le conseil municipal vote pour le projet soumis par M. Jaime Golub, à l'unanimité des présents.

4. Nomination du Bureau de vote pour 2017

Les personnes suivantes ont accepté d'assurer la responsabilité du Bureau de vote pour l'année 2017. Le Conseil les en remercie.

Monsieur Pascal Koumrouyan, Président
Madame Carolina Stücklin, Vice-présidente
Madame Betty Aldi, suppléante du Président
Madame Connie Fogler, suppléante de la Vice-présidente.

5. Communications de l'exécutif

- ❖ *Modification de la signalisation Vy-Neuve* : le département des transports a pris acte de la décision communale de renoncer à cette modification.
- ❖ *Plan d'extraction « Les Etaillies »* : le maire a préavisé favorablement l'autorisation d'exploiter cette nouvelle gravière.
- ❖ *Verres à eau – cuisine salle communale* : pour faire suite à la demande de Maxime Dethurens lors du dernier conseil, la mairie a acheté ce matériel pour compléter la vaisselle à disposition.
- ❖ *Centre de formation de Pô (Burkina Faso)* : Philippe Lädemann, accompagné de Jean-Pierre Gantner, ont été reçus par une délégation de la Ville de Genève et ont eu le grand plaisir d'apprendre qu'une subvention de CHF 17'000.- a été octroyée pour la pose de panneaux photovoltaïques sur les nouveaux bâtiments dévolus à la formation agricole. Cette participation confirme la grande valeur de notre centre et sera l'occasion de défendre l'importance de continuer à soutenir cette action auprès des communes qui ont quitté ou ont l'intention de quitter



l'association.

- ❖ *Centrale nucléaire du Bugey* : via l'ACG, les communes sont invitées à soutenir la plainte déposée par la Ville de Genève et le canton contre la centrale. Le conseil ne souhaite pas appuyer cette plainte.
- ❖ *Fête de Noël des écoles* : pour répondre à la demande du maire de Soral, la mairie a accepté de prêter, gratuitement, la salle du centre sportif pour l'organisation, par Soral, de cette manifestation le 20 décembre.
- ❖ *Repas de Noël des aînés, 18 décembre* : la gérante de la buvette a été chargée de l'organisation de ce repas.
- ❖ *GENA festival* : les organisateurs ont sollicité une subvention de CHF 3'000.- pour participer aux frais du 20^{ème} anniversaire. Un montant de CHF 500.- sera octroyé.
- ❖ *Plateforme documentaire pour le CM* : le SIACG mettra à disposition de la mairie une application strictement dédiée au partage de documents avec le conseil municipal.

6. Divers

- ❖ *Décharge cantonale* : le maire et Jean-Pierre Gantner continuent à suivre les travaux du comité de pilotage. Les conseils municipaux de plusieurs communes concernées par un site identifié pour recevoir cette décharge ont voté des résolutions s'opposant à cette installation sur leur territoire. Suite à une visite in situ des différents emplacements sélectionnés, Jean-Pierre Gantner distribue un document détaillant celui de Laconnex dont le périmètre a été réduit.
- ❖ *Sortie à Berne* : la date de cette sortie pour visiter le palais fédéral est fixée au samedi 25 mars 2017.

Arrivée de M. Thévenoz

- ❖ *Action de la commune en faveur des réfugiés* : une habitante de Laconnex a interpellé Andreea Capitanescu Benetti se disant déçue de constater que la commune n'a rien entrepris en faveur de cette population, selon un rapport publié par l'Hospice général. Hubert Dethurens rappelle qu'aucun logement communal approprié n'est disponible et que la commune n'a pas souhaité participer au financement de postes de travail supplémentaires au sein de cette institution, estimant que celle-ci relève de la responsabilité du canton. Par contre, un montant de CHF 1'000.- a été octroyé ce mois au CICR pour soutenir son action humanitaire en faveur des réfugiés. Bradley Stillwagon relève que la mise en œuvre au niveau cantonal de décisions fédérales est



inéquitable puisque certains cantons ne font rien. Laurent Zimmermann a pu constater l'ampleur de l'investissement cantonal pour préparer des abris de protection civile cantonaux qui, aujourd'hui, sont sous-utilisés malgré le déploiement de ressources conséquentes, ce qui est un non-sens.

- ❖ *Marché* : pour répondre à une proposition du groupe visant à nommer officiellement la place dudit marché « Place des amis », Hubert Dethurens rend le CM attentif au fait que cette démarche est définitive, même si la dénomination perd de son sens avec le temps, et que les répercussions administratives pour les riverains ne doivent pas être négligées. Afin de faciliter l'installation du marché par météo peu clémente, la mairie est favorable à l'achat de tentes et attend les propositions du groupe.
- ❖ *30^{ème} école* : un groupe constitué de Andreea Capitanescu Benetti, Marc Dupraz et Bradley Stillwagon se charge de travailler sur la préparation de cet événement qui doit rester raisonnable, éviter de reproduire les promotions, être ouvert à toute la population avec l'organisation d'un repas simple. Le groupe, auquel peut se joindre toute personne intéressée, même hors conseil, doit déterminer en premier lieu une date.
- ❖ *Site de l'ancienne déchetterie* : Dominique Pascual déplore l'état de saleté de cet endroit et souhaite qu'une réflexion soit menée pour aménager cet espace.

7. Question du public

Pas de public présent.

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 21h50.

Catherine Koumrouyan
Secrétaire communale



PROJET DE RENOVATION DU BÂTIMENT DE LA MAIRIE

Les membres de la commission ad hoc du conseil municipal ont étudié les trois projets concernant la rénovation de la mairie, projets conçus par des architectes habitant le village de Laconnex. La commission ad hoc a examiné comment chacune des trois propositions répond aux objectifs fixés dans le cahier des charges et valorise les espaces existants, en les déployant et en les modernisant.

Ladite commission a conclu en faveur du choix du projet de M. Jaime Golub car il respecte de nombreux critères identifiés dans le cahier des charges et propose les éléments d'agencement intéressants qui sont exposés ci-après.

En premier lieu, le projet propose d'intégrer un monte-charge au sein des escaliers dans une cage transparente. La proposition, dans les deux autres projets, d'un positionnement de l'ascenseur hors de la cage d'escalier ne donne pas satisfaction d'un point de vue tant esthétique que fonctionnel.

Tout en tenant compte des nouvelles normes de construction, le projet uniformise par ailleurs les trois étages et exploite au mieux la typologie des espaces, en les modernisant et en dégagant des volumes éclaircis au maximum.

Le projet prévoit en outre un double accès au bâtiment, avec des entrées complètement différenciées et autonomes de chaque côté avant et arrière : un accès public pour les usagers de la salle du rez de chaussée et un accès strictement dédié à l'usage de l'administration communale. Des avant-toits et rampes pour les personnes à mobilité réduite sont anticipés pour les deux entrées du bâtiment.

L'espace du rez de chaussé présente une valorisation fonctionnelle et les espaces utiles (cuisine, vestiaires et sanitaires) sont distribués d'une manière économique et favorisant la luminosité.

Au premier étage, les volumes disponibles et les ouvertures assurent un aménagement souple qui favorise la création d'espaces répondant aux usages différenciés de la mairie (accueil, lieux de travail, salle de réunion, locaux de rangement et archivage).

Sous les toits, la salle du conseil est agrandie et les utilitaires sont réaménagés (cuisinette et sanitaires).

Globalement, la modernisation, la valorisation des espaces et la luminosité sont des éléments privilégiés dans les agencements proposés aux différents étages. Le bâtiment de la mairie est ainsi remis en valeur d'une manière propre à satisfaire les usages actuels et futurs.

Andreea Capitanescu Benetti
Présidente de la commission des bâtiments

Jean-Pierre Gantner
Adjoint au maire en charge des bâtiments